

(1)

(N° 16.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 1895.

PROJET DE LOI CONTENANT LE

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

ET DES TRAVAUX PUBLICS

POUR L'EXERCICE 1896 (1).

AMENDEMENTS PRÉSENTÉS PAR LE GOUVERNEMENT.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget primitif du Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics pour l'exercice 1896, s'élève à fr. 20,658,864 »

Le Budget amendé pour le même exercice étant de 21,140,464 »

la différence en plus pour 1896 est de fr. 481,600 »

Les crédits affectés au service ordinaire, qui s'élevaient à fr. 19,623,864 »

sont portés à 19,910,464 »

AUGMENTATION. fr. 286,600 »

Les dépenses exceptionnelles, qui s'élevaient

à fr. 1,035,000 »

sont portées à 1,230,000 »

AUGMENTATION. fr. 193,000 »

TOTAL ÉGAL. fr. 481,600 »

Dans l'augmentation de 286,600 francs des crédits affectés au service ordinaire, est comprise une somme de 98,700 francs formant la part du Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics dans le crédit global consacré au relèvement des petits traitements. Cette somme se répartit de la manière suivante :

SERVICES.	SOMMES à attribuer aux services.	ARTICLES DU BUDGET auxquels les sommes à allouer devront être rattachées.
Administration centrale	2,000	Article 2.
	2,000	Article 15.
Agriculture.	1,500	Article 17.
	600	Article 21.
Eaux et forêts	29,000	Article 23.
Ponts et chaussées.	63,600	Article 50.
TOTAL.	98,700	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

PREMIÈRE SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.

CHAPITRE PREMIER.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine.*

Crédit demandé au Budget primitif.	fr.	490,000	»
— — — amendé.		492,000	»
AUGMENTATION. . . .	fr.	2,000	»

Cette somme représente la part du personnel inférieur de l'Administration centrale dans le crédit destiné au relèvement des petits traitements.

CHAPITRE II.

PENSIONS ET SECOURS.

ART. 7. — *Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles qui ne peuvent être pensionnés.*

Crédit demandé au Budget primitif.	fr.	9,600	»
— — — amendé.		12,000	»
AUGMENTATION. . . .	fr.	2,400	»

Cette allocation est devenue insuffisante par suite du grand nombre de secours que le Gouvernement se voit dans l'obligation d'accorder à d'anciens agents, à des veuves et enfants d'employés qui n'ont pas droit à la pension.

L'augmentation sollicitée permettra d'accueillir les demandes de plusieurs anciens serviteurs qui, jusqu'à présent, n'ont pu être secourus à cause de l'insuffisance du crédit.

CHAPITRE III.

AGRICULTURE.

ART. 11. — *Inspection vétérinaire : matériel, frais de bureau, bulletin mensuel; impressions et dépenses diverses relatives à la police sanitaire des animaux domestiques.*

Crédit demandé au Budget primitif.	fr.	8,000	»
— — — amendé.		15,000	»
AUGMENTATION. . . .	fr.	7,000	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette somme est indispensable pour faire face aux dépenses de toute nature qu'entraîneront à l'avenir les développements du service de la police sanitaire des animaux domestiques. Cette augmentation de 7,000 francs est transférée de l'article suivant.

ART. 12. — *Amélioration des races d'animaux domestiques.*
Subsides aux provinces et encouragements, etc.

Crédit demandé au Budget primitif	fr.	347,000	»
— — — amendé.		340,000	»
DIMINUTION	fr.	7,000	»

Cette somme est transférée à l'article précédent. Le crédit réduit à 340,000 francs sera suffisant pour payer les dépenses afférentes au Budget de l'exercice 1896.

ART. 15. — *Personnel de l'École de médecine vétérinaire de l'État ;*
traitements de disponibilité.

Crédit demandé au Budget primitif.	fr.	101,525	»
— — — amendé.		105,825	»
AUGMENTATION.	fr.	4,500	»

Cette majoration est nécessaire, à concurrence de 2,500 francs, pour permettre : 1^o d'accorder une augmentation réglementaire de traitement à trois membres du personnel enseignant de l'École de médecine vétérinaire ; 2^o de favoriser, par l'allocation de subsides, la publication des cours donnés par les professeurs.

Le restant de l'augmentation, soit 2,000 francs, sera affecté à l'augmentation des traitements du personnel inférieur de l'École de médecine vétérinaire de l'État.

ART. 16. — *Matériel de l'École de médecine vétérinaire de l'État ; frais*
de la Commission de surveillance et des jurys ; bourses d'études.

Crédit demandé au Budget primitif.	fr.	50,000	»
— — — amendé.		55,000	»
AUGMENTATION.	fr.	5,000	»

Chaque année, des crédits supplémentaires doivent être sollicités de la Législature pour solder les comptes des hôpitaux. L'augmentation de 5,000 francs permettra d'éviter à l'avenir les demandes de l'espèce.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 17. — *Personnel de l'Institut agricole de l'État et des écoles d'agriculture et d'horticulture de l'État; traitements de disponibilité.*

Crédit demandé au Budget primitif	fr.	162,000	»
— — — amendé		168,900	»
AUGMENTATION.	fr.	6,900	»

Cette augmentation, à concurrence de 5,400 francs, permettra d'accorder les augmentations réglementaires de traitement au personnel des écoles de Gembloux, de Vilvorde et de Huy.

Le restant, soit 1,500 francs, sera affecté à l'augmentation des traitements du personnel inférieur de ces établissements.

ART. 21. — *Jardin botanique de l'État. Traitements du personnel.*

Crédit demandé au Budget primitif.	fr.	37,600	»
— — — amendé		38,200	»
AUGMENTATION	fr.	600	»

Cette somme représente la part du personnel inférieur du Jardin botanique dans le crédit destiné au relèvement des petits traitements.

CHAPITRE IV.

EAUX ET FORÊTS.

ART. 23. — *Traitement du personnel; indemnités; frais de route et de séjour; frais de bureau; dépenses diverses.*

Crédit demandé au Budget primitif.	fr.	65,965	»
— — — amendé.		519,065	»
AUGMENTATION.	fr.	55,100	»

Cette augmentation représente, à concurrence de 21,500 francs, 10 % de la somme actuellement remboursée par les communes et les établissements publics, pour la régie et la surveillance de leurs propriétés boisées soumises au régime forestier (voir art. 49 du Budget des Voies et Moyens de l'exercice 1895).

Depuis 1854, le taux à l'hectare est resté le même; aussi ces frais de régie et de gardiennat sont-ils actuellement bien inférieurs aux avances que fait l'État (art. 20 du Code forestier).

D'autre part, les propriétaires des forêts placées sous la tutelle de l'État ont reconnu à une très forte majorité (8 députations sur 9), lors de l'enquête faite en 1892, qu'il était urgent d'améliorer la position du personnel.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

La mesure projetée répond donc aux vœux de la loi et des intéressés eux-mêmes qui, de ce chef, n'auraient à supporter qu'une dépense de 14 centimes par hectare.

Une autre somme de 2,800 francs permettra de distraire certains triages du cantonnement forestier de Gedinne pour former un nouveau cantonnement, celui de Vresse.

Le cantonnement de Gedinne comprend actuellement 13,964 hectares de bois, représentant une valeur moyenne de 13 à 14 millions de francs, et de nombreux terrains incultes.

La nécessité de créer un cantonnement nouveau se justifie par cette considération qu'un seul agent ne peut gérer convenablement un domaine d'une telle importance, ni s'occuper suffisamment de l'œuvre du reboisement des terrains incultes.

Le surplus de l'augmentation sollicitée, soit 29,000 francs, représente la part des gardes forestiers dans le crédit destiné au relèvement des petits traitements.

ART. 25. — *Forêts domaniales. — Culture et amélioration; maisons forestières et routes destinées à faciliter l'exploitation des forêts de l'État.*

Crédit demandé au Budget primitif.		fr.	101,000	»
— — — amendé.			111,000	»
AUGMENTATION.	. . .	fr.	10,000	»

Cette somme, qui figurera au Budget de l'exercice 1896 comme charge temporaire, est destinée au paiement de la dépense qu'occasionnera le dévasement de l'étang de Groenendaël.

CHAPITRE VI.

SERVICE DE SANTÉ.

ART. 29. — *Inspection du service de santé et d'hygiène; inspection de la fabrication et du commerce des denrées alimentaires, etc.*

Crédit demandé au Budget primitif.		fr.	293,000	»
— — — amendé.			310,000	»
AUGMENTATION.	. . .	fr.	17,000	»

Cette augmentation est destinée à donner une certaine extension au service de surveillance de la fabrication et du commerce des denrées alimentaires. Les nouvelles mesures réglementaires prises dans ces derniers temps, en exécution de la loi du 4 août 1890, rendent cette extension nécessaire.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE VIII.

PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.

SECTION 1^{re}. — Ponts et Chaussées.

ART. 36 — *Entretien des routes, des plantations et des parcs publics ; frais d'expertise. Établissement de voies cyclables. Amélioration et redressement de routes ; subsides.*

Crédit demandé au Budget primitif		fr. 3,800,000	»
— — amendé		3,870,000	»
AUGMENTATION	. . . fr.	70,000	»

Cette augmentation sera affectée à l'amélioration des routes, en raison de l'extension qu'a prise l'usage de la bicyclette. Eu égard aux dépenses importantes à faire pour que les accotements puissent recevoir cette nouvelle destination, le crédit actuel est insuffisant et doit être porté à 3,870,000 francs.

SECTION 3. — Commission des Annales des Travaux publics.

ART. 48. — *Publication du Recueil. Rémunération d'auteurs ; frais de traductions, de bureau et de matériel.*

Crédit demandé au Budget primitif.		fr. 7,900	»
— — amendé.		10,900	»
AUGMENTATION.	. . . fr.	3,000	»

Les traductions de mémoires et de rapports sur les travaux effectués à l'étranger, qui s'imputaient jusqu'ici sur le crédit porté à l'article 49 (*Frais d'études*), seront désormais insérées dans les *Annales des Travaux publics*.

Il convient, en conséquence, de transférer au crédit des *Annales* la part des dépenses afférentes aux dites traductions et que l'on évalue à 3,000 francs.

SECTION 6. — Frais d'études et d'adjudications.

ART. 49. — *Études de projets, frais de levés de plans ; achats d'instruments, de cartes et de livres ; matériel, impressions ; frais d'adjudications, de reproduction de plans, d'achat de papier.*

Crédit demandé au Budget primitif.		fr. 39,000	»
— — amendé.		36,000	»
DIMINUTION.	. . . fr.	3,000	»

La réduction du montant de ce crédit est justifiée par les considérations exposées à l'article 48.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

SECTION 7. — Personnel des Ponts et Chaussées.

ART. 50. — *Traitements des ingénieurs et conducteurs des Ponts et Chaussées; frais de bureau et de déplacement.*

Crédit demandé au Budget primitif	fr.	1,015,815	»
— — amendé		1,042,615	»
AUGMENTATION.	fr.	26,800	»

Les conducteurs des Ponts et Chaussées reçoivent annuellement des indemnités fixes de bureau et de déplacement, fixées respectivement à 100 et à 200 francs. Il a été reconnu que ces indemnités sont absolument insuffisantes pour couvrir les dépenses auxquelles ces fonctionnaires sont astreints pour assurer convenablement leur service, et qu'il convient de les porter respectivement à 200 et à 300 francs par an. Cette mesure entraînera une dépense supplémentaire de 26,800 francs, à laquelle l'augmentation sollicitée est destinée à faire face.

ART. 51. — *Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillants, des éclusiers, pontiers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des Ponts et Chaussées. — Frais divers des jurys d'examen.*

Crédit demandé au Budget primitif	fr.	1,144,850	»
— — amendé		1,220,450	»
AUGMENTATION.	fr.	75,600	»

Ensuite de l'arrêté royal du 12 novembre 1894, qui a rattaché le service de l'Hydrographie à l'Administration des Ponts et Chaussées, une somme de 6,850 francs a été transférée du Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes à l'allocation du personnel subalterne des Ponts et Chaussées, pour payer les traitements et indemnités du personnel subalterne du service de l'Hydrographie. Mais cette somme de 6,850 francs est absolument insuffisante; elle est inférieure, pour 1895, d'environ 4,000 francs au chiffre de la dépense et eût été inférieure, pour 1895, d'environ 12,000 francs, si l'allocation susdite avait dû faire face à toutes les dépenses dudit personnel.

Un accord provisoire avec l'Administration de la Marine, qui a continué à payer une partie de ce personnel, a permis d'éviter un déficit plus important. Mais pour l'année 1896, l'Administration des Ponts et Chaussées devra pourvoir non seulement au paiement des agents nouveaux déjà embauchés, mais aussi à celui du contremaître chauffeur et des quatre chauffeurs payés à charge du Budget du Ministère des Chemins de fer. Elle devra également payer les frais de route et les indemnités de vivres de ces agents. De ce chef, une somme de 12,000 francs, égale à l'augmentation de crédit sollicitée, est absolument nécessaire.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

A partir du 1^{er} janvier 1896, les frais d'embarquement du personnel subalterne seront imputés sur l'allocation portée à l'article 51. Par contre, le salaire du surveillant du marégraphe, imputé en 1895 sur l'article 51, sera payé sur le crédit porté à l'article 46 sur lequel est imputé le salaire des observateurs de marées dudit service.

Une autre somme de 65.600 francs, formant le complément de l'augmentation sollicitée, représente la part du personnel subalterne des Ponts et Chaussées (éclusiers, pontiers, sergents d'eau, gardes-canal, etc.) dans le crédit destiné au relèvement des petits traitements.

CHAPITRE IX.

BEAUX-ARTS.

ART. 57. — *Institut supérieur et Académie royale des beaux-arts d'Anvers ; dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le Musée ancien.*

Crédit demandé au Budget primitif.	fr.	147,005	»
— — — amendé.		148,705	»
AUGMENTATION. . . .	fr.	1,700	»

A la suite d'un examen de la situation du Musée des beaux-arts d'Anvers, dans ses relations avec l'Institut supérieur et l'Académie royale des beaux-arts de cette ville, il a été reconnu nécessaire d'apporter certaines modifications à l'organisation de ce service. Il en résultera une augmentation de dépense de 3,400 francs, supportée par moitié par l'État et la ville.

ART. 59. — *Inspection des beaux-arts, des académies et écoles de dessin ; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et écoles.*

Crédit demandé au Budget primitif.	fr.	18,000	»
— — — amendé.		21,000	»
AUGMENTATION. . . .	fr.	3,000	»

Lors du transfert du service des beaux-arts, cette allocation a été réduite d'une somme de 12,000 francs, qui a été rattachée au Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique (chapitre de l'Enseignement moyen, afin de couvrir les frais d'inspection des cours de dessin.

Les crédits affectés à l'inspection des beaux-arts, des académies et écoles de dessin devant continuer à supporter les émoluments et frais de déplacements des titulaires demeurés au service de l'Administration des beaux-arts, le crédit actuel est devenu insuffisant et il y a lieu de le majorer d'une somme

NOTE PRÉLIMINAIRE.

de 3,000 francs pour permettre au Gouvernement de compléter le cadre de l'inspection.

ART. 78. — *Subsides aux écoles de musique autres que les Conservatoires royaux; subsides aux Sociétés musicales. Acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique. Dépenses diverses. Bourses d'études en faveur des élèves des Conservatoires royaux et d'autres écoles de musique. Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications et d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés. Publication des œuvres des anciens musiciens belges; frais relatifs aux grands concours de composition musicale; pensions des lauréats de ces concours; dépenses diverses.*

Crédit demandé au Budget primitif	fr.	167,000	»
— — — — — amendé		175,000	»
AUGMENTATION	fr.	8,000	»

Cette majoration se justifie, d'une part, par l'importance croissante que prend l'enseignement de la musique et, d'autre part, par la nécessité de donner suite à de nombreuses demandes et propositions qui doivent être écartées aujourd'hui, par suite du manque de ressources.

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

CHAPITRE XII.

SERVICES DIVERS.

ART. 88. — *Conservatoire royal de musique de Bruxelles : Agrandissement des locaux et dégagements pour le cas d'incendie.*

Crédit demandé : 100,000 francs.

Il est indispensable de construire, dans les locaux existants, un escalier et des dégagements assurant la sécurité publique, en cas d'incendie.

De plus, l'installation actuelle du musée instrumental, dans des locaux loués, et de la bibliothèque, dans les combles de l'établissement, n'est plus en rapport avec l'importance qu'a prise l'établissement, et par suite, l'agrandissement des locaux s'impose.

Un premier crédit de 100,000 francs est nécessaire pour couvrir une partie des dépenses qu'occasionnera la réalisation des améliorations projetées dont la dépense totale est évaluée à 210,000 francs.

L'exécution des travaux dont il s'agit permettra à l'État de renoncer à tout ou partie de la location à laquelle il recourt pour abriter le musée instrumental.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 90. — *Yser. Travaux extraordinaires de recreusement et d'approfondissement.*

Crédit demandé : 70,000 francs.

Ces travaux sont indispensables pour les besoins de la navigation et de l'écoulement des crues.

ART. 91. — *Service de l'hydrographie. Acquisition d'une nouvelle embarcation à vapeur.*

Crédit demandé : 25,000 francs.

L'embarcation à vapeur dont le personnel de l'hydrographie se sert actuellement pour les opérations de sondage est hors de service; elle doit absolument être remplacée.

PROJET DE LOI AMENDÉ.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de l'Agriculture et des Travaux publics et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, aux Chambres législatives, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics, pour l'exercice 1896, est fixé :

1° Pour le service ordinaire, à la somme de dix-neuf millions neuf cent dix mille quatre cent soixante-quatre francs. fr. 19,910,464 »

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de un million deux cent trente mille francs. fr. 1,230,000 »

Soit ensemble à la somme de vingt et un millions cent quarante mille quatre cent soixante-quatre francs. fr. 21,140,464 »
conformément au tableau ci-annexé.

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1896.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
PREMIÈRE SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.			
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
<i>Personnel.</i>			
1	Traitement du Ministre.	21,000 »	655,300 .
2	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine.	492,000 »	
<i>Matériel.</i>			
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses	73,000 »	
<i>Frais de déplacement.</i>			
4	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires.	19,300 »	27,350 »
<i>Honoraires des avocats.</i>			
5	Honoraires des avocats du Département	50,000 »	
CHAPITRE II.			
PENSIONS ET SECOURS.			
6	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement	15,550 .	27,350 »
7	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles qui ne peuvent être pensionnés	12,000 »	
CHAPITRE III.			
AGRICULTURE.			
8	Inspection de l'agriculture et agronomes de l'État: traitements, salaires, indemnités et frais de route. Frais des champs d'expériences et de démonstrations; frais d'études	135,000 .	1,000,000 »
9	Indemnités pour animaux abattus par ordre de l'autorité; indemnités pour cause de tuberculose bovine et porcine. Frais divers de tuberculination; indemnités pour bêtes bovines et porcines mortes ou impropres à la consommation pour cause de charbon; frais à résulter du paiement de ces indemnités; subsides aux fonds provinciaux d'agriculture, aux sociétés mutualistes d'assurance et de réassurance contre la mortalité du bétail; dépenses diverses	1,000,000 »	
10	Inspection vétérinaire: traitements, indemnités, frais de route et de tournée; médecins vétérinaires agréés, indemnités; secours à d'anciens médecins vétérinaires du Gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin; bourses de voyage en faveur de médecins vétérinaires	140,000 .	
A REPORTER. fr.		1,281,000 »	662,650 »

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'AGRICULT. ET DES TRAV. PUBLICS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS. par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	1,281,000 "	662,650 "
11	Inspection vétérinaire : matériel, frais de bureau, bulletin mensuel, impressions et dépenses diverses relatives à la police sanitaire des animaux domestiques.	15,000 "	
12	Amélioration des races d'animaux domestiques. Subsidés aux provinces et encouragements. Subsidés aux sociétés et aux syndicats d'élevage. Frais divers	540,000 "	
13	Conseil supérieur de l'agriculture, traitement du secrétaire. — Sociétés agricoles provinciales, comices agricoles, subsidés. Location d'un matériel de concours	190,000 "	
14	Concours, expositions ou congrès agricoles; subsidés; encouragements à des sociétés agricoles ou horticoles. Encouragements aux publications agricoles et horticoles; publication du <i>Bulletin de l'Agriculture</i> ; frais résultant de la collation des décorations agricoles, missions et commissions spéciales dans l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture. Encouragements aux sociétés coopératives de crédit agricole	55,000 "	2,603,725 "
	<i>Enseignement vétérinaire.</i>		
15	Personnel de l'École de médecine vétérinaire de l'État; traitements de disponibilité	105,825 "	
16	Matériel de l'École de médecine vétérinaire de l'État; frais de la commission de surveillance et des jurys; bourses d'études	55,000 "	
	<i>Enseignement agricole supérieur, moyen et primaire.</i>		
17	Personnel de l'Institut agricole de l'État et des écoles d'agriculture et d'horticulture de l'État; traitements de disponibilité.	168,900 "	
18	Matériel de l'Institut agricole et des écoles d'agriculture et d'horticulture de l'État; améliorations, frais d'exploitation; frais des commissions d'administration, de surveillance et des jurys	71,600 "	
19	Bourses d'études en faveur des élèves des établissements d'enseignement agricole ou horticole de l'État ou soumis à l'inspection	10,000 "	
20	Frais des conférences agricoles et horticoles; enseignement agricole secondaire, moyen et primaire; subsidés. Acquisition d'ouvrages destinés à être donnés en prix à l'occasion des conférences agricoles. — Enseignement agricole dans les écoles normales. — Enseignement agricole dans les écoles d'adultes (écoles d'hiver). — Concours entre les élèves des différentes écoles d'agriculture et d'horticulture	220,000 "	
	<i>Jardin botanique de l'État.</i>		
21	Jardin botanique de l'État. Traitements du personnel	38,200 "	
22	Jardin botanique de l'État. Dépenses de matériel et de culture	55,200 "	
	CHAPITRE IV.		
	Eaux et forêts.		
23	Traitements du personnel; indemnités; frais de route et de séjour; frais de bureau; dépenses diverses.	519,065 "	
24	Conseil supérieur des forêts. Frais divers. Stations météorologiques forestières.	4,000 "	
25	Forêts domaniales. — Culture et amélioration; maisons forestières et routes destinées à faciliter l'exploitation des forêts de l'État (y compris 10,000 francs en charge temporaire).	111,000 "	662,665 "
26	Terrains incultes; défrichement; reboisement; subsidés aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses	15,000 "	
27	Pisciculture; repeuplement des cours d'eau; dépenses diverses	15,000 "	
	A REPORTER. . . . fr.	"	3,928,440 "

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'AGRICULT. ET DES TRAV. PUBLICS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	Report. . . . fr.	•	5,928,440 •
	CHAPITRE V.		
	LABORATOIRES D'ANALYSES.		
28	Station agronomique : traitements et indemnités du personnel; dépenses de matériel. — Laboratoires d'analyses de l'État : traitements et indemnités du personnel; dépenses de matériel et frais d'analyse à prix réduit de matières fertilisantes et de produits agricoles — Commission de haute surveillance. — Subsidés aux laboratoires provinciaux, communaux et privés. — Frais d'analyse de denrées et substances alimentaires. . . .	94,000 •	94,000 •
	CHAPITRE VI.		
	SERVICE DE SANTÉ.		
29	Inspection du service de santé et d'hygiène; inspection de la fabrication et du commerce des denrées alimentaires; inspection des pharmacies et des dépôts de médicaments; personnel des dites inspections; frais de route et de séjour; travaux d'écritures effectués par des membres du personnel et relatifs à ces inspections; frais de bureau, de matériel, de prise et d'analyse d'échantillons. Frais des commissions médicales provinciales. Frais des commissions pour la revision de la législation sur l'art de guérir et pour les enquêtes concernant la sérothérapie et l'alcoolisme. Service sanitaire des ports de mer et des côtes. Subsidés et récompenses en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; office vaccino-gène central. Subsidés aux sages-femmes pendant et après leurs études: 1 ^o pour les aider à s'établir; 2 ^o pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent gratuitement aux femmes indigentes. Subside à la Société royale de médecine publique. Publications relatives aux sciences médicales; subsidés, souscriptions et achat de livres. Impressions et dépenses diverses. Conseil supérieur d'hygiène publique; indemnités, jetons de présence, frais de route et de séjour. Frais de bureau et frais de publication des travaux du Conseil. Frais de participation aux expositions et aux congrès organisés dans l'intérêt de l'hygiène. Encouragements aux associations contre l'alcoolisme. Subsidés	310,000 •	348,500 •
50	Académie royale de médecine.	35,500 •	
31	Prix quinquennal des sciences médicales pour la période de 1891 à 1895, institué par arrêté royal du 25 novembre 1889	5,000 •	
	CHAPITRE VII.		
	VOIRIE VICINALE, COURS D'EAU ET HYGIÈNE PUBLIQUE.		
32	Encouragements divers pour l'extension et l'amélioration de la voirie vicinale et l'amélioration des cours d'eau non navigables ni flottables. Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique	3,000,000 •	3,082,000 •
33	Inspection des chemins vicinaux et des cours d'eau; traitements d'activité et traitements de disponibilité du personnel attaché à cette inspection; travaux extraordinaires d'écritures ou autres effectués par des membres du personnel, pour le service particulier de l'inspection. Indemnités au personnel attaché à cette inspection et aux commissaires voyers	70,000 •	
34	Frais de route et de séjour de l'inspection.	10,000 •	
35	Frais de bureau et matériel de l'inspection	2,000 •	
	CHAPITRE VIII.		
	PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.		
	SECTION 1^{re}. — Ponts et chaussées.		
36	Entretien des routes, des plantations et des parcs publics; frais d'expertise. Établissement de voies cyclables. Amélioration et redressement de routes; subsidés	3,870,000 •	7,452,040 •
37	Travaux de plantations nouvelles; frais d'expertise	50,000 •	
	A REPORTER. . . . fr.	3,920,000 •	

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'AGRICULT. ET DES TRAV. PUBLICS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	5,920,000 »	7,452,940 »
	SECTION 2. — Bâtiments civils.		
38	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'État; travaux ordinaires et extraordinaires d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; loyers, achat de meubles; établissement et entretien de squares; acquisition d'immeubles et d'objets nécessaires pour les cérémonies et les fêtes publiques; entretien du Palais de Justice de Bruxelles	825,000 »	
39	Entretien et réparation des prisons. — Fournitures et travaux	75,000 »	
40	Entretien et réparation des écoles de bienfaisance de l'État	28,000 »	
	SECTION 3. — Service des canaux et rivières, des bacs et bateaux de passage, des polders et des lignes télégraphiques des voies navigables.		
41	Entretien ordinaire et extraordinaire, travaux d'amélioration et dépenses d'exploitation des canaux et rivières	2,590,000 »	
	<i>Plantations.</i>		
42	Plantations nouvelles	13,500 »	
	<i>Bacs et bateaux de passage.</i>		
43	Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau; entretien et amélioration des bacs et bateaux de passage existants et de leurs dépendances	40,000 »	
	<i>Service des irrigations de la Campine.</i>		
44	Personnel : Traitements, salaires et indemnités; frais de bureau et de déplacements; remplacements provisoires; frais d'opérations graphiques; frais télégraphiques; transports de dépêches; réparation d'instruments; menues dépenses	18,440 »	10,572,355 »
45	Travaux relatifs aux irrigations de la Campine	1,100 »	
	SECTION 4. — Ports, côtes, dunes, phares et fanaux.		
46	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, travaux d'amélioration et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux; boisement des dunes domaniales.	725,000 »	
	SECTION 5. — Commission des Annales des travaux publics.		
47	Frais de route et séjour	300 »	
48	Publication du recueil. Rémunération d'auteurs; frais de traductions, de bureau et de matériel	10,900 »	
	SECTION 6. — Frais d'études et d'adjudications.		
49	Études de projets; frais de levés de plans; achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions; frais d'adjudications, de reproduction de plans, d'achat de papier	56,000 »	
	SECTION 7. — Personnel des ponts et chaussées.		
50	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacement	1,042,615 »	
	A REPORTER. fr.	9,125,855 »	18,025,295 »

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'AGRICULT. ET DES TRAV. PUBLICS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION	MONTANT	TOTAL
	DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DES CRÉDITS par article.	par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	9,125,855 »	18,025,205 »
51	Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillants, des éclusiers, pontiers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées. Frais divers des jurys d'examen.	1,220,450 »	
52	Frais des jurys d'examen pour l'admission dans le corps des ingénieurs des ponts et chaussées	6,000 »	
	Section 8. — Service des bâtiments civils.		
53	Traitements, indemnités et frais de déplacement des architectes et autres agents ainsi que du personnel du Palais de Justice de Bruxelles. — Frais d'habillement des gardiens des monuments et du Palais de Justice.	175,050 »	
54	Études de projets, achat d'instruments et de livres; matériel, fournitures de bureau, impressions, achat et réparation de meubles, chauffage, éclairage et frais d'adjudication; chauffage et éclairage, frais d'adjudication, menues dépenses du Palais de Justice de Bruxelles	45,000 »	
	CHAPITRE IX.		
	BEAUX-ARTS.		
	<i>Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques.</i>		
55	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; travaux de peinture murale avec le concours des communes et des établissements intéressés. Encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides; souscriptions et acquisitions d'un intérêt artistique ou archéologique; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; frais de réception, de déballage et de réemballage, etc., d'œuvres d'art envoyées à l'examen ou à d'autres titres; dépenses diverses. Subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu. Subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés	275,000 »	
56	Expositions générales des beaux-arts; part d'intervention de l'État dans les frais d'acquisition, pour les musées locaux, d'œuvres d'art envoyées aux expositions. Subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'École belge	60,000 »	
	<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>		
57	Institut supérieur et Académie royale des beaux-arts d'Anvers: dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le musée ancien	148,705 »	
58	Académies et écoles de dessin: subsides, acquisitions et frais d'entretien de modèles, de médailles et de livres	250,000 »	
59	Inspection des beaux-arts, des académies et écoles de dessin; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et écoles	21,000 »	
60	Conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin.	3,000 »	
61	Subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études	17,000 »	
	A REPORTER fr.	754,705 »	18,025,205 »

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'AGRICULT. ET DES TRAV. PUBLICS (SUITE).

Articles]	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	754,705 •	18,025,205 •
62	Grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure : pensions des lauréats; frais relatifs à ces concours; ateliers à Rome	45,500 •	
63	Reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses	15,400 •	
	<i>Musées royaux; musée Wiertz.</i>		
64	Musées royaux de peinture et de sculpture; musée moderne : personnel et frais de surveillance. Musée Wiertz : traitement du conservateur et frais de surveillance.	49,200 •	
65	Musées royaux de peinture et de sculpture; musée moderne : matériel et acquisitions; frais d'impression des catalogues; frais divers et imprévus. — Musée Wiertz : matériel; frais divers et imprévus	89,510 •	
66	Musées royaux des arts décoratifs et industriels; musée d'ethnographie; musée d'armes, d'armures et d'artillerie : personnel.	47,050 •	
67	Musées royaux des arts décoratifs et industriels; musée d'ethnographie; musée d'armes, d'armures et d'artillerie : matériel et acquisitions. Jetons de présence des membres de la Commission de surveillance. Frais d'impression et de vente du catalogue. Dépenses diverses	84,200 •	
	<i>Monuments publics.</i>		
68	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	50,000 •	
	<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>		
69	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique	86,000 •	1,844,119 •
70	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église pour restaurations artistiques aux édifices religieux classés comme monuments	100,000 •	
71	Commission royale des monuments : personnel.	15,950 •	
72	Commission royale des monuments : jetons de présence des membres; frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs; bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales; indemnités des sténographes et frais de publication.	26,200 •	
73	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la Commission royale des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette Commission	3,000 •	
74	Bulletin des Commissions d'art et d'archéologie : rédaction, publication; dépenses diverses.	2,500 •	
	<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>		
75	Conservatoire royal de musique de Bruxelles : dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Cours élémentaire de musique	164,820 •	
76	Conservatoire royal de musique de Liège : dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.	79,758 •	
77	Conservatoire royal de musique de Gand : dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.	54,526 •	
	A REPORTER. . . . fr.	1,058,119 •	19,889,414 •

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'AGRICULT. ET DES TRAV. PUBLICS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	1,658,119 »	19,869,414 »
78	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique. Dépenses diverses. Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique. Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications et d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés. Publication des œuvres des anciens musiciens belges; frais relatifs aux grands concours de composition musicale; pensions des lauréats de ces concours; dépenses diverses	175,000 »	
79	Inspection des écoles de musique. — Conseil de perfectionnement des études musicales.	11,000 »	
	CHAPITRE X. TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
80	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés	24,950 »	24,950 »
	CHAPITRE XI. DÉPENSES IMPRÉVUES.		
81	Dépenses imprévues non libellées au Budget, secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés, qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles qui sont spécifiées à l'art 7.	15,000 »	16,100 »
82	Rente annuelle et pensions à la veuve et aux enfants du sieur Beaufays, éclusier, décédé dans l'exercice de ses fonctions.	1,100 »	
	DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
	CHAPITRE XII. SERVICES DIVERS. <i>Agriculture.</i>		
83	Recensement agricole	250,000 »	
	<i>Ponts et Chaussées. — Bâtiments civils.</i>		
84	Appropriation, pour un Palais du Peuple, des halles latérales de gauche du Palais du Cinquantenaire	40,000 »	
	A REPORTER.fr.	200,000 »	10,910,464 »

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'AGRICULT. ET DES TRAV. PUBLICS (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	Report. . . . fr.	290,000 •	19,910,464 •
85	Agrandissement de l'hôtel du gouvernement provincial à Gand	125,000 •	
86	Acquisition de constructions environnant l'ancien château des comtes de Flandre à Gand; restauration du monument	50,000 •	
87	Annuités à payer à la ville de Bruxelles pour liquider le subside pour le redressement de la Montagne de la Cour, la création d'un square entre le Palais de Justice et le boulevard de Waterloo, et pour les terrains du Parc du Cinquantenaire. — Solde du subside alloué à la Société anonyme du Quartier-Léopold II	195,000 •	
88	Conservatoire royal de musique de Bruxelles : Agrandissement des locaux et dégagements pour le cas d'incendie	100,000 •	
89	Sambre canalisée et canaux de Liège à Anvers; travaux d'amélioration	185,000 •	1,230,000 •
90	Yser. Travaux extraordinaires de recréusement et d'approfondissement	70,000 •	
91	Service de l'Hydrographie. Acquisition d'une nouvelle embarcation à vapeur	25,000 •	
	<i>Beaux-arts.</i>		
92	Ruines de l'abbaye de Villers	50,000 •	
93	Conservatoire royal de musique de Gand. — Agrandissement des locaux. — Construction d'une salle de concerts	60,000 •	
94	Exposition triennale des beaux-arts.	100,000 •	
	TOTAL DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, ETC. . . . fr.		21,140,464 •

TABLEAU

de développement des articles amendés du projet de Budget du Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics pour l'exercice 1896.

Article du Budget, Litt. des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés par le projet de Budget		DIFFÉRENCE	
		révisé.	primitif.	Augmentation.	Diminution.
	PREMIÈRE SECTION. — Service ordinaire.				
	CHAPITRE I^{er}.				
	ADMINISTRATION CENTRALE.				
2	a. Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine du secrétariat général, des administrations de l'agriculture, du service de santé, de l'hygiène et de la voirie vicinale. fr. 240,000				
	b. Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine de l'administration des ponts et chaussées. . . 217,100	402,000	400,000	2,000	"
	c. Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine du service des beaux-arts 25,900				
		AUGMENTATION . . fr.		2,000	
	CHAPITRE II.				
	PENSIONS ET SECOURS.				
7	a. Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles qui ne peuvent être pensionnés	12,000	9,600	2,400	"
		AUGMENTATION . . fr.		2,400	
	CHAPITRE III.				
	AGRICULTURE.				
11	a. Inspection vétérinaire: matériel, frais de bureau; bulletin mensuel, impressions et dépenses diverses relatives à la police sanitaire des animaux domestiques.	15,000	8,000	7,000	"
	Amélioration des races d'animaux domestiques:				
	a. Part d'intervention de l'État dans les frais d'exécution des règlements provinciaux fr. 185,000				
	b. Primes nationales de conservation; frais de jury, médailles, diplômes, etc. 27,000				
12	c. Subside à la Société nationale des éleveurs belges. 20,000	540,000	547,000	"	7,000
	d. Subside au Royal cercle équestre de Bruxelles 10,000				
	e. Subsidés aux sociétés et syndicats d'élevage. 100,000				
		A REPORTER. . fr.		7,000	7,000

DÉVELOPPEMENTS DES DÉPENSES ORDINAIRES.

Article du Budget	Lett. des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES	CRÉDITS demandés par le projet de Budget.		DIFFÉRENCE	
			révisé.	primitif.	Augmentation.	Diminution.
			REPORT . . . fr.		7,000	7,000
15	»	Personnel de l'École de médecine vétérinaire de l'État; traitements de disponibilité	105,825	101,325	4,500	•
	a.	Matériel de l'École de médecine vétérinaire de l'État . . . fr. 45,800				
16	b.	Frais de la Commission de surveillance et des jurys 7,200	55,000	50,000	5,000	•
	c.	Bourses d'études 4,000				
		Personnel de l'Institut agricole de l'État et des écoles d'agriculture et d'horticulture de l'État; traitements de disponibilité :				
	a.	Institut agricole fr. 98,500				
17	b.	École moyenne pratique d'horticulture et d'agriculture de Vilvorde 50,600	168,900	162,000	6,900	•
	c.	École moyenne pratique d'horticulture et d'agriculture de Gand. 24,000				
	d.	École moyenne pratique d'agriculture de Huy 16,000				
21	•	Jardin botanique de l'État — Traitements du personnel	38,200	37,600	600	•
					24,000	7,000
		CHAPITRE IV.				
		EAUX ET FORÊTS.				
			AUGMENTATION . . fr.		17,000	
	a.	Traitements du personnel fr. 493,975				
	b.	Indemnités de déplacement et de bureau des inspecteurs . . . 5,400				
	c.	Indemnités de déplacement et de bureau de certains chefs de cantonnement 6,400				
	d.	Indemnités de frais de route et de séjour allouées aux membres des commissions d'études et d'aménagement 1,500				
23	e.	Indemnités et frais de route pour travaux extraordinaires, maladies, intérim, etc. 10,000	519,065	465,965	53,100	•
	f.	Indemnité à l'agent chargé du cours des gardes 600				
	g.	Armement et équipement. 500				
	h.	Contrôle des arpentages; honoraires du contrôleur-arpenteur . 400				
	i.	Dépenses diverses 290				
		Forêts domaniales.				
	a.	Travaux de culture et d'amélioration 77,500				
	b.	Construction, entretien et location de maisons 5,000				
25	c.	Construction, entretien de routes destinées à faciliter l'exploitation 25,000	111,000	101,000	10,000	•
	d.	Arpentage de coupes 3,500				
			AUGMENTATION . . fr.		63,100	

DÉVELOPPEMENTS DES DÉPENSES ORDINAIRES.

Article du Budget.	Litt. des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés par le projet de Budget		DIFFÉRENCE	
			révisé.	primitif.	Augmentation.	Diminution.
		CHAPITRE VI.				
		SERVICE DE SANTÉ.				
	a.	Inspection du service de santé et d'hygiène; inspection de la fabrication et du commerce des denrées alimentaires; inspection des pharmacies et des dépôts de médicaments; personnel desdites inspections fr.				
						48,000
	b.	Frais de route et de séjour, travaux d'écritures effectués par des membres du personnel et relatifs à ces inspections; frais de bureau et de matériel, de prise et d'analyse d'échantillons . .				63,000
	c.	Frais des commissions médicales provinciales et de diverses autres commissions				97,000
	d.	Service sanitaire des ports de mer et des côtes				15,000
	e.	Subsides et récompenses en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; Office vaccinogène central				24,500
29	f.	Subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études : 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes . . .	310,000	293,000	17,000	.
						6,500
	g.	Subside à la Société royale de médecine publique				12,000
	h.	Publications relatives aux sciences médicales; subsides, souscriptions et achats de livres				10,000
	i.	Impressions et dépenses diverses				10,000
	j.	Conseil supérieur d'hygiène publique; indemnités, jetons de présence, frais de route et de séjour				11,000
	k.	Frais de bureau et frais de publication des travaux du Conseil .				3,000
	l.	Musée d'hygiène; matériel et indemnités; frais de participation aux expositions et aux congrès organisés dans l'intérêt de l'hygiène				7,000
	m.	Encouragements aux associations contre l'alcoolisme				5,000
			AUGMENTATION. . fr.		17,000	
		CHAPITRE VIII.				
		PONTS ET CHAUSSÉES.				
	a.	Entretien ordinaire des routes fr.				3,100,000
	b.	Etablissement de voies cyclables				200,000
	c.	Entretien des plantations; frais d'expertise				65,000
	d.	Entretien des parcs publics et des squares				35,000
36	e.	Travaux en dehors des baux d'entretien, reconnus indispensables ou rendus nécessaires par des causes de force majeure; paiement de terrains cédés à la grande voirie par suite de l'adoption de nouveaux alignements; travaux d'amélioration, reconstruction d'ouvrages d'art, etc.	3,870,000	3,800,000	70,000	.
						275,000
	f.	Travaux de redressement de routes; allocation de subsides . .				195,000
		Commission des Annales des Travaux publics.				
48		Publication du Recueil; rémunération d'auteurs; frais de traduction, de bureau et de matériel.	10,900	7,900	3,000	.
		A REPORTER. . . fr.			73,000	.

DÉVELOPPEMENTS DES DÉPENSES ORDINAIRES.

Articles du Budget.	Litt. de développem. a.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés par le projet de Budget.		DIFFÉRENCES.	
			Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.
		DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.				
		CHAPITRE XII.				
		PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.				
88	•	Conservatoire royal de musique de Bruxelles Agrandissement des locaux et dégagements pour le cas d'incendie	100,000	•	100,000	•
90	•	Yser. Travaux extraordinaires de recusement et d'approfondissement .	70,000	•	70,000	•
91	•	Service de l'hydrographie. Acquisition d'une nouvelle embarcation à vapeur	25,000	•	25,000	•
			AUGMENTATION . . fr.		195,000	

DÉVELOPPEMENTS DES DEPENSES ORDINAIRES.

Numéros des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES	CRÉDITS demandés par le projet de Budget		DIFFÉRENCE	
		révisé.	primitif.	Augmentation.	Diminution.
RÉCAPITULATION.					
PREMIÈRE SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.					
I.	Administration centrale.	635,300	633,300	2,000	"
II.	Pensions et secours	27,350	24,950	2,400	"
III.	Agriculture.	2,605,725	2,586,725	17,000	"
IV.	Eaux et forêts	662,065	598,965	63,100	"
V.	Laboratoires d'analyses.	94,000	94,000	"	"
VI.	Service de santé	348,500	331,500	17,000	"
VII.	Voirie vicinale, cours d'eau et hygiène publique	3,082,000	3,082,000	"	"
VIII.	Ponts et chaussées.	10,572,355	10,599,955	172,400	"
IX.	Beaux-arts	1,844,119	1,851,419	12,700	"
X.	Traitements de disponibilité	24,950	24,950	"	"
XI.	Dépenses imprévues	16,100	16,100	"	"
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.					
XII.	Services divers	1,230,000	1,035,000	195,000	"
TOTAUX. . . fr.		21,140,464	20,058,864	481,600	"
AUGMENTATION . . . fr.				481,600	